

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-050

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	20/11/2025
En exercice : 22	Date d'affichage :	20/11/2025
Présents : 16		
Votants : 16 + 3 pouvoirs		

Présents : Mrs. Mmes : GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel -- MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno -- Mmes GAZET Véronique - COMBET Claire - MASSUTTI Carole - JALLIFFIER VERNE Christelle- JABOUILLE Martine - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - BIBOLLET Nicolas

Excusés :

Mrs. Mmes : DELWAL Jean Luc - GENON Marie (pouvoir à GENON Hervé) - RICHARD Denis - RICO PEREZ José - BAZIN Josyane (pouvoir à Véronique GAZET) - PEREZ Stéphanie (pouvoir à Christelle JALLIFFIER VERNE)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Motion de soutien du comité syndical pour le maintien de l'emploi et de l'activité du site industriel FERROPEM à MONTRICHER-ALBANNE, et appel à l'action des pouvoirs publics pour la pérennité de l'activité.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

VU la situation critique que traverse l'entreprise Ferroglobe, leader mondial et premier producteur européen de silicium et de ferrosilicium, et par voie de conséquence le site industriel de Ferropem à Montricher-Albanne (site du Bochet);

CONSIDÉRANT que Ferroglobe est un acteur économique et social majeur du territoire de la Maurienne, employant près de 170 salariés sur le site de Montricher-Albanne;

CONSTATANT que cette crise est directement liée à un dumping massif de la part de la Chine, qui, faute de pouvoir écouler ses volumes aux États-Unis, inonde le marché européen de silicium à des prix cassés;

SOULIGNANT que cette concurrence déloyale a entraîné l'effondrement du prix de vente du silicium, rendant la production de Ferroglobe non viable car le coût de production dépasse le prix du marché ;

S'INQUIÉTANT de la décision de Ferroglobe de mettre en pause, jusqu'à la fin de l'année 2025, trois de ses usines, dont celle de Montricher-Albanne, avec l'épuisement des stocks prévu pour cette échéance ;

RAPPELANT que le silicium a été reconnu au niveau européen comme un matériau critique et stratégique, nécessitant un objectif de production minimale de 40 % sur le sol européen (soit 160 000 tonnes) ;

ALERTANT sur le fait que l'arrêt des usines de Ferroglobe, qui représente 90 % de la production européenne, place l'Europe en situation de dépendance totale vis-à-vis des importations, compromettant notre souveraineté industrielle, notamment sur la filière de l'armement, et la sécurité de nos approvisionnements ;

Par ces motifs, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 : D'apporter son soutien total et inconditionnel aux salariés et à la direction du site de Ferroglobe- Montricher, mais aussi aux sites d'Anglefort dans l'Ain et Des Clavaux dans l'Isère, ainsi qu'aux territoires durement touchés par ces suspensions d'activité notamment sur la sous-traitance, à commencer par les communes de Montricher Albanne et Saint-Julien-Montdenis ;

Article 2 : D'appeler solennellement l'Union Européenne, et en particulier la commission européenne et le parlement européen, et ses représentants, à intervenir pour mieux réguler ce marché et protéger nos fleurons industriels, avec une nouvelle clause de sauvegarde adaptée à la situation ;

Article 3 : D'appeler solennellement le Gouvernement français, et en particulier Monsieur le Premier Ministre, et ancien ministre de la Défense, Sébastien Lecornu et Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle, Energétique et Numérique, Roland Lescure, ainsi que Monsieur le Ministre délégué chargé de l'industrie Sébastien Martin, à poursuivre avec la plus grande détermination les démarches engagées

pour obtenir, au niveau de l'Union Européenne, l'instauration urgente d'une nouvelle clause de sauvegarde ;

Article 4 : D'appeler solennellement la Région, et en particulier son Président Monsieur Fabrice Pannekoucke, à peser de tout son poids pour notre démarche et en soutien au tissu économique local, notamment les sous-traitants de cette usine ;

Article 5 : D'exiger que cette nouvelle clause de sauvegarde inclue explicitement le silicium et le ferrosilicium, afin de rétablir une concurrence loyale et de garantir la pérennité des entreprises stratégiques de l'électrométallurgie comme Ferroglobe/Ferropem;

Article 6 : De considérer l'enjeu du maintien de l'activité de Ferroglobe comme une question de souveraineté industrielle nationale et européenne, et d'assurer que toutes les mesures soient prises pour que la production puisse reprendre au plus vite et de manière pérenne à Montricher-Albanne ;

Article 7 : Que la présente motion soit transmise immédiatement à :

- Monsieur le Premier Ministre,
- Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle, Energétique et Numérique,
- Monsieur le Ministre délégué chargé de l'industrie,
- Madame la préfète de la Savoie,
- Monsieur le Président de la Région,
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires européens, nationaux et régionaux du Département,
- Mesdames et Messieurs les Maires de la Maurienne,
- Messieurs les Presidents des communautés de communes de la Maurienne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Véronique GAZET

Monsieur le Maire
Hervé GENON

